

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 1 décembre 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Bluteau
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Ségura
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, M. Martin S.



Délibération n° 18-01 du 1 décembre 2022

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COUPE DU MONDE MASCULINE DE RUGBY 2023 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX PORTEURS DE PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT – CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le plan départemental d'accompagnement de la coupe du monde de rugby 2023 approuvé par sa délibération n°18-1 du 30 septembre 2021,

Vu la convention de partenariat avec le groupement d'intérêt public « France 2023 » approuvée par sa délibération n°18-5 du 7 juillet 2022,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE aux associations suivantes les subventions de fonctionnement pour la mise en place de projets d'accompagnement France 2023 :

- 7 500 euros à l'association Saint-Denis union sports(SDUS) section rugby pour son projet « Au rugby à vélo ! »,
- 7 000 euros à l'association « Rugby club Noiséen » pour son projet « Coupe du monde des centres de loisirs noiséens »,
- 3 500 euros à l'association Rugby club de Neuilly-sur-Marne pour son projet « Avec le Rugby, tous ensemble au cœur du Monde ! »,
- 9 000 euros à l'association Rugby club de Livry-Gargan pour son projet « Rugby en bas de chez moi »,
- 8 000 euros à l'association Blanc-Mesnil sports rugby pour son projet « Rugby World Cup Blanc-Mesnil »,
- 15 000 euros à l'association « Rugby club de Drancy » pour son projet « Rugby World Cup in Drancy »,



- 8 000 euros à l'association Rugby club Courneuvien pour son projet « Du rugby sur mon territoire »,
- 3 000 euros à l'Association sportive du collège Marcelin Berthelot à Montreuil pour son projet « Le rugby APportEZ(de)mainS (de bus ?) »,
- 3 000 euros à l'Association sportive du collège Marie Curie aux Lilas pour son projet « Le rugby APportEZ(de)mainS (de bus ?) »,
- 3 000 euros à l'Association sportive du collège Maximilien de Robespierre à Épinay-sur-Seine pour son projet « L'Ovalie d'Épinay » ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés à conclure avec le Saint-Denis union sports – section rugby d'une part, et le Rugby club de Drancy d'autre part ;

- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.